

Paris, le 5 mars 2025

Décarbonation du secteur déchets en Europe : plusieurs fédérations nationales prennent position sur l'EU ETS .

Des fédérations d'Etats Membres de l'UE co-signent un communiqué commun soulignant que le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU ETS) n'est pas une solution appropriée pour réduire les émissions de CO₂ des unités de valorisation énergétique (UVE) et, plus largement, du secteur des déchets. Souhaitant contribuer à l'effort de décarbonation du secteur, elles proposent des solutions alternatives.

Le système EU ETS s'avère inadapté aux UVE et aux autres modes de traitement des déchets. En effet, leur objectif premier est de remplir une mission de salubrité publique, traiter les déchets. A la différence des producteurs d'énergie ayant une flexibilité sur le choix des combustibles, elles ne sont pas en mesure de sélectionner la nature des déchets qu'elles doivent traiter, réduisant ainsi leur capacité à infléchir les émissions directes de GES.

Cependant, une évolution des règles nationales s'appliquant aux UVE intégrant une incitation à la décarbonation constituerait une démarche alternative logique et souhaitable pour inciter à la réduction des émissions carbone fossile de la filière.

Ces approches alternatives au niveau national permettraient d'accompagner plus efficacement la décarbonation du secteur, en raison principalement des éléments suivants :

- **Coût du service public** : le secteur des déchets nécessite une prévisibilité des coûts pour les autorités locales et les citoyens, que la volatilité du prix de la tonne de CO₂ propre à l'EU ETS ne permet pas.
- **Respect de la hiérarchie du traitement des déchets** : l'inclusion du secteur des déchets dans l'EU ETS pourrait conduire au détournement des déchets vers des traitements moins vertueux. Des instruments nationaux ciblant les UVE et le stockage

et comportant une composante carbone sont le plus à même de corriger cet effet délétère.

- **Manque de preuves suffisantes de la réduction des émissions de CO₂** : l'inclusion des UVE dans des systèmes d'échange de quotas carbone nationaux ou européen existants déjà dans certains Etats Membres n'a pas conduit à la réduction des émissions ou à l'augmentation du recyclage (voir l'étude de la FNADE <https://www.fnade.org/fr/kiosque-agenda/cp/6064,Objectif-decarbonation-concilier-la-reduction-des-emissions-carbone-et-le-traitement-des-dechets-en-Europe>)
- **Recettes nationales** : les recettes publiques de la gestion des déchets doivent rester au niveau national afin de soutenir d'autres leviers plus efficaces pour réduire les déchets responsables des émissions carbone en UVE.
- **Solutions nationales** : les approches nationales sont essentielles pour respecter la hiérarchie des déchets et maintenir les investissements dans le recyclage, la réutilisation et la prévention. Pénaliser ces initiatives via l'EU ETS compromettrait les avancées vers une gestion durable des déchets.

Le communiqué commun souligne par ailleurs le coût excessif de l'EU ETS au regard des réductions d'émissions envisagées et alerte sur de probables augmentations d'émissions liées au transport des déchets vers des installations existantes, au mépris des principes d'autosuffisance et de proximité inscrits dans la directive-cadre sur les déchets.

Pour l'ensemble de ces raisons, les cosignataires proposent qu'un cadre commun pour ces approches alternatives soit détaillé dans une révision du règlement sur le partage de l'effort (ESR).

L'ensemble des propositions est détaillé dans le communiqué commun en PJ. Ce communiqué commun est ouvert à de nouvelles signatures.

Au niveau français, l'alternative proposée est la TGAP Climat, dont les propositions détaillées se trouvent ici : <https://www.fnade.org/fr/kiosque-agenda/cp/6064,Objectif-decarbonation-concilier-la-reduction-des-emissions-carbone-et-le-traitement-des-dechets-en-Europe>

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat. La FNADE en chiffres : 270 entreprises privées adhérentes 46 544 salariés en France 11,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires ~800 millions d'euros d'investissements. Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com